

CFVU du 26 novembre 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vu la délibération n° CA-6-7-04-2020-01 du Conseil d'Administration des 6 et 7 avril 2020 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'Université de Poitiers ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Délibération n° CFVU 20201126_10 – Institut de Préparation à l'Administration Générale : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2020-2021 (semestre impair) :

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Vu la délibération n° CFVU 20201126_04 – aménagement des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences – Éléments transversaux, de la CFVU du 26 novembre 2020 ;

Pour le premier semestre de l'année universitaire 2020-2021, les modalités de contrôle des connaissances et compétences de l'IPAG sont aménagées selon les éléments annexés.

Décompte des voix : **La mesure est adoptée à l'unanimité des présents**

Décompte des votants : 21

Pour : Unanimité des présents

Contre : -

Abstention : -

Fait à Poitiers, le 26/11/2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 27/11/2020

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.



Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) pour l'année universitaire 2020-2021 –

1^{er} semestre

IPAG

Licence Générale Administration publique

Il s'agit d'une licence qui débute en L3 et qui ne dispose que d'un seul parcours. Cependant, il existe une formation en présentiel assurée uniquement par l'IPAG de Poitiers et une formation à distance gérée par l'IPAG de Poitiers mais assurée par plusieurs IPAG (Nanterre, Aix, Toulouse...) et coordonnée par le CNED.

Diplôme	Année	MCCC initialement prévus	Aménagements des MCCC de 1 ^{ère} session pour le semestre 1
L3 Administration publique	2020-2021	Les étudiants de la L3 Administration publique sont évalués au semestre 5 dans le cadre de contrôles continus (pour les matières donnant lieu à des TD) et/ou d'examens terminaux prévus entre le 4/01 et le 8/01 2021	L'équipe pédagogique de l'IPAG a acté le principe d'un maintien des M3C en l'état. Dans un souci de clarté mais aussi de visibilité pour les étudiants, ni le nombre, ni la durée, ni la nature des épreuves ne seront modifiées (sauf à la marge pour ce dernier point). Il a simplement été demandé aux intervenants de prévoir des sujets permettant de s'adapter à un passage à distance en axant leurs attentes sur la réflexion davantage que sur la récitation de connaissances et en adaptant leurs exigences méthodologiques (nombre de caractères plutôt que nombre de lignes pour les QRC...). Les CC devront se dérouler entre le 23/11/20 et le 18/12/20 à distance via la plateforme UPdago (avec informations en amont des hypothétiques changements de dates auprès des étudiants concernés). Pour les épreuves terminales, schéma identique avec la préparation d'un espace UPdago dédié dans l'hypothèse où ces examens devraient se dérouler à distance.
L3 Parcours Administration publique (à distance)	2020-2021	Les deux semestres seront évalués dans le cadre d'une première session unique organisée dans les différents centres (Nanterre, Aix-en-Provence, Toulouse,	Pas d'impact sur cette filière.

Diplôme	Année	MCCC initialement prévus	Aménagements des MCCC de 1 ^{ère} session pour le semestre 1
		Poitiers...) au mois de juin 2021 (à laquelle s'ajoute une seconde session)	

Master Administration et management publics

Le M1 ne dispose que d'un seul parcours. Le Master 2 dispose de deux parcours : 1° Etat et organisations publiques et 2° Collectivités territoriales.

Ce M1 et ces deux parcours sont assurés en présentiel par l'IPAG de Poitiers. Ces trois éléments sont également assurés dans le cadre d'une formation à distance gérée par l'IPAG de Poitiers mais assurée par plusieurs IPAG (Nanterre, Aix, Toulouse...) et coordonnée par le CNED.

Diplôme	Année	MCCC initialement prévus	Aménagements des MCCC de 1 ^{ère} session pour le semestre 1
MASTER ADMINISTRATION ET MANAGEMENT PUBLICS	2020-2021		
M1 ADMINISTRATION PUBLIQUE (en présentiel)		Les étudiants du M1 sont évalués au semestre 1 dans le cadre de contrôles continus (pour les matières donnant lieu à des TD) et/ou d'examens terminaux prévus entre le 4/01 et le 8/01 2021	L'équipe pédagogique de l'IPAG a acté le principe d'un maintien des M3C en l'état. Dans un souci de clarté mais aussi de visibilité pour les étudiants, ni le nombre, ni la durée, ni la nature des épreuves ne seront modifiées (sauf à la marge pour ce dernier point). Il a simplement été demandé aux intervenants de prévoir des sujets permettant de s'adapter à un passage à distance en axant leurs attentes sur la réflexion davantage que sur la récitation de connaissances et en adaptant leurs exigences méthodologiques (nombre de caractères plutôt que nombre de lignes pour les QRC, ajout de questions ouvertes pour les QCM...). Les CC devront se dérouler entre le 23/11/20 et le 18/12/20 à distance via la plateforme UPdago (avec informations en amont des hypothétiques changements de dates auprès des étudiants concernés). Pour les épreuves terminales, schéma identique avec la préparation d'un espace UPdago dédié dans l'hypothèse où ces examens devraient se dérouler à distance.

Diplôme	Année	MCCC initialement prévus	Aménagements des MCCC de 1 ^{ère} session pour le semestre 1
M1 ADMINISTRATION PUBLIQUE (à distance)	2020-2021	Les deux semestres seront évalués dans le cadre d'une première session unique organisée dans les différents centres (Nanterre, Aix-en-Provence, Toulouse, Poitiers...) au mois de juin 2021 (à laquelle s'ajoute une seconde session). Un mémoire est également attendu qui donnera lieu à une soutenance à distance	Pas d'impact sur cette filière.
M2 parcours Etat et Organisations publiques (en présentiel)	2020-2021	Les deux semestres seront évalués dans le cadre d'une première session unique organisée entre le 01/03 et le 12/03 2020 (avec quelques épreuves avancées les 4 et 5 janvier, comme la note de synthèse, afin d'alléger la semaine d'exams). Les étudiants partent ensuite en stages (entre 3 et 6 mois) qui donnent lieu à une soutenance.	L'équipe pédagogique de l'IPAG a acté le principe d'un maintien des M3C en l'état. Les épreuves terminales ne sont pas concernées à ce stade puisque devant se dérouler pour partie en janvier mais surtout début mars. Les épreuves de CC prévues avant la fin de l'année 2020 se dérouleront (avec adaptation des sujets à la distance si nécessaire) via la plateforme UPdago.
M2 parcours Etat et organisations territoriales (en présentiel)	2020-2021	Systeme identique au parcours « Etat et organisations publiques »	L'équipe pédagogique de l'IPAG a acté le principe d'un maintien des M3C en l'état. Les épreuves terminales ne sont pas concernées à ce stade puisque devant se dérouler pour partie en janvier mais surtout début mars. Les épreuves de CC prévues avant la fin de l'année 2020 se dérouleront (avec adaptation des sujets à la distance si nécessaire) via la plateforme UPdago.
M2 parcours Etat et Organisations publiques (à distance)	2020-2021	Les deux semestres seront évalués dans le cadre d'une première session unique organisée dans les différents centres au mois de juin 2021 (à laquelle s'ajoute une seconde session). Un mémoire est également attendu qui donnera lieu à une soutenance à distance	Pas d'impact sur cette filière

Diplôme	Année	MCCC initialement prévus	Aménagements des MCCC de 1 ^{ère} session pour le semestre 1
M2 parcours Etat et organisations territoriales (à distance)	2020-2021	Les deux semestres seront évalués dans le cadre d'une première session unique organisée dans les différents centres au mois de juin 2021 (à laquelle s'ajoute une seconde session). Un mémoire est également attendu qui donnera lieu à une soutenance à distance	Pas d'impact sur cette filière